

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie institutionnelle/Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Séance du 28/01/2025

2^{ème} convocation

Délibération n°03

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 39

Absents : 30

Votants : 9

- dont « pour » : 9

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 25 janvier 2025 alors qu'il a été convoqué en urgence selon les dispositions des articles L.2121-12 et L.2511-10 du CGCT, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le mardi 28 janvier 2025 à 08 heures, sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA.

Présents :

IBRAHIMA Saïd Maarifa, MADI OUSSINI Mohamadi, AHMED COMBO Papa, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, CHANRANI Daoudou, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, RAMA Ahmed.

Absents :

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, MDALLAH Anlamati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH I Inchat, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, CHANFI Bibi, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, YSSOUMAIL Ahamadi, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, ATTIBOU Zaïnati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, MIKIDADI Madihali, FRADJI Saindou, BOINA Rifay Raim, ANDJILANI Housseni.

Secrétaire de séance : ALLAOUI Mohamed

Vu la délibération n°01 du 28/01/2025 portant approbation de la procédure d'urgence,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du

budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (CGCT / Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)) ;

Considérant la nécessité de garantir l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du 1^{er} janvier au vote du budget primitif 2025 ;

Considérant que l'autorisation du conseil au président précise le montant et l'affectation des crédits ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide

- D'autoriser le président à *faire application de l'article* L1612-1 modifié du CGCT
- De dire que l'autorisation porte sur les dépenses d'investissement suivantes :

Numéro article	Numéros opérations	Intitulé de l'opération	Crédits ouverts 2024	Autorisation
2031	731	Aménagement des rivières : Rivières Mroalé-Zidakani	200 000,00 €	50 000,00 €
	734	Aménagement des rivières : Rivières de Sada	200 000,00 €	50 000,00 €
	782	Lutte contre la submersion marine : Ambato	250 000,00 €	62 500,00 €
	NA	Non Affecté	304 882,50 €	76 220,63 €
204	59	Accompagnement investissement communaux	1 767 577,28 €	441 894,32 €
2128	72	Office de Tourisme projets 2020	144 046,00 €	36 011,50 €
2188	NA	Non Affecté	55 000,00 €	13 750,00 €
2313	69	Construction siège 3CO	2 598 385,02 €	649 596,26 €
	70	Aire des jeux dans les 5 communes	2 300 000,00 €	575 000,00 €
	783	Submersion marine : Mangajou	150 000,00 €	37 500,00 €
	801	Aménagement des plages : Tahiti plage	250 000,00 €	62 500,00 €
	802	Aménagement des plages : Tanaraki	60 000,00 €	15 000,00 €
2315	NA	Non Affecté	500 000,00 €	125 000,00 €
TOTAL			8 779 890,80 €	2 194 972,70 €

- D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

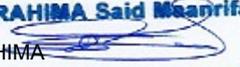
Fait et délibéré le 28/01/ 2025,

**Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

**Le président de la 3CO
Ibrahima Said Maarifa**



Signé par : Said Maarifa IBRAHIMA
Date : 29/01/2025
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Said Maarifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**